

INSCRIPTION ACTIVITES FAMILLES 2015

Renseignements concernant le demandeur

Nom Prénom

Adresse

..... Code Postal- Ville.....

N° Caisse de Prévoyance

Tél. Personnel..... Tél. Service

Etablissement..... Unité d'affectation

E-mail

Renseignements concernant le ou les participants (y compris le demandeur)

Nom – Prénom né(e) le / /

Pour les activités SKI : Taille : Pointure

Nom – Prénom né(e) le / /

Pour les activités SKI : Taille : Pointure

Nom – Prénom né(e) le / /

Pour les activités SKI : Taille : Pointure

Nom – Prénom né(e) le / /

Pour les activités SKI : Taille : Pointure

Nom – Prénom né(e) le / /

Pour les activités SKI : Taille : Pointure

Régime(s) alimentaire(s) :

.....

.....

Tranches tarifaires suivant Quotient Familial (*) :

QF = Revenu brut global (R) divisé par le nombre de parts fiscales(N) (voir avis d'imposition ou non imposition 2014)

Pour les activités contenant 3 tranches : T1 (Q.F. inférieur à 7 675 €) T2 (Q.F. de 7 675 à 13 786 €) T3 (Q.F. supérieur à 13 786 €)

Tarif unique :

Activité choisie _____ Date _____

Nombre de personnes _____ Tranche tarifaire _____ Prix de l'activité _____ €

Total à payer _____ €

Payé le _____ Espèces Chèque CB (**)

Demande d'autorisation d'utilisation d'images : Je soussigné(e) le demandeur autorise le CER SNCF de Paris Nord à utiliser et/ou diffuser à titre gratuit et non exclusif les photographies, nous représentant, prises lors des activités proposées par le CER, afin d'illustrer les publications et site du CER : OUI NON

Pour les enfants mineurs, **signature du représentant légal**, M. ou Mme

Inscription à adresser, complétée et accompagnée du règlement au CER Paris Nord 185 rue du Fg St Denis 75010 Paris. **Joindre également copie** : du dernier bulletin de salaire de l'agent de l'agent, de l'avis d'imposition 2014 et du badge activités sociales. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires en téléphonant au CER : 01 53 20 66 36 ou SNCF 212 033.

Fait à _____ le _____ Signature du demandeur :

(*) Mettre une croix dans la case correspondante

(**) Chèque à l'ordre du CER SNCF de Paris Nord - Paiement en CB uniquement au siège du CER

INFOS PRATIQUES

Le prix de certaines activités dépend de votre quotient familial (QF) :
 $QF = \text{votre Revenu brut global (R)} \text{ divisé par votre nombre de parts fiscales (N)}$
(Voir votre avis d'imposition ou non-imposition 2014)

Pour les activités comportant 3 tranches		Toute personne divorcée demandant l'attribution d'une activité pour un ou plusieurs enfants mineurs pour lesquels elle verse une pension alimentaire se voit accorder une demi-part fiscale supplémentaire par enfant. Les agents actifs ou retraités qui ne fournissent par leur avis d'imposition 2014 se verront appliquer les tarifs de la tranche 3.
Quotient familial (QF)	Tranche tarifaire	
Inférieur à 7 675 €	1	
Entre 7 675 et 13 786 €	2	
Supérieur à 13 786 €	3	

Inscription

Toutes les activités proposées sont organisées dans le cadre des activités régionales du CER SNCF de Paris Nord et sont exclusivement réservées aux agents SNCF de la région de Paris Nord, PS 25, à leurs ayants droit, aux retraités et au personnel du CER.

Les fiches d'inscriptions Famille sont disponibles au CER de Paris-Nord dans les installations et sur le site www.cerpno.com. Elles doivent parvenir au CER SNCF de Paris Nord et être obligatoirement accompagnées des photocopies du dernier bulletin de salaire de l'agent et de l'avis d'imposition ou de non imposition 2014.

Pour les activités sportives, un certificat médical daté de moins d'un an ou une licence en cours de validité du sport proposé est obligatoire.

Attention !

Le nombre de places est limité. L'inscription n'est définitive qu'après la confirmation écrite du CER.

Critères d'attribution

Pour que chaque cheminot(e) ou enfant puisse bénéficier des activités proposées, le CER a mis en place plusieurs critères d'attribution :

1. vous n'avez jamais bénéficié de séjours ou bases relais subventionnés par le CER,
2. le nombre de séjours ou bases relais effectués avec le CER,
3. lorsqu'il y a égalité entre deux familles, l'application du quotient familial détermine la priorité.

Annulation

En cas de force majeure (maladie attestée par un certificat médical, accident, refus de congés...), le CER vous remboursera la totalité des sommes versées. Le CER peut être amené à annuler une inscription ou une activité pour les raisons suivantes :

1. nombre d'inscrits insuffisant pour réaliser l'activité,
2. événements divers (climat, annulation par nos partenaires, risques divers...).

Dans tous ces cas, le CER pourra vous proposer une activité équivalente à une autre période ou effectuera le remboursement.

